



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet des Landes

Mont-de-Marsan, le 25 novembre 2014

Communiqué de presse

Soutien aux producteurs de fruits et légumes rencontrant une situation financière difficile.

Afin de venir en aide aux exploitations productrices de fruits et légumes qui subissent les conséquences climatiques et l'embargo russe, deux dispositifs de crise sont mis en place : un fonds d'allègement des charges financières (FAC) et une mesure de prise en charge d'une partie des intérêts des prêts de reconstitution de fonds de roulement (prêts de trésorerie), en faveur des producteurs les plus sinistrés.

Destiné à venir en aide aux producteurs les plus fragilisés du fait de la détérioration de la situation économique du secteur, le Fonds d'allègement des Charges (FAC) permettra la prise en charge d'une partie des intérêts des annuités 2014 de leurs prêts bancaires professionnels à long ou moyen terme, hors prêts fonciers, d'une durée supérieure ou égale à 24 mois, bonifiés ou non et des prêts trésorerie nouvellement contractés

Les formulaires de demande sont disponibles dès à présent sur le site internet de la préfecture.

Les dossiers sont à retourner à la DDTM dès que possible et au plus tard le 27 février 2015.

Adresse : Direction Départementale des Territoires et de la Mer des LANDES
351 boulevard SAINT-MEDARD – BP 369
40012 MONT DE MARSAN CEDEX

Contact : DDTM des Landes - Service Économie Agricole
Mme SAINT-LAURENS Sylvie - Tél : 05.58.51.31.33
M. CATUHE Jean-Pierre - Tél : 05.58.51.30.51

<http://www.landés.gouv.fr/> (rubrique « Politiques Publiques - Agriculture et Forêt - Agriculture »)